



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 6 décembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/50 de la Municipalité, du 12 octobre 2023 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2024, un crédit de CHF 11'263'200.- pour les achats de véhicules et de machines et matériels, les bornes et y compris les surcoûts liés à l'électromobilité lors de l'acquisition des véhicules ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir ;
3. prendre acte que le surcoût lié à l'électromobilité des véhicules (CHF 3'195'000.-) et les frais d'installation des bornes (CHF 890'000.-) prévus en 2024, seront financés par un prélèvement équivalent sur les fonds CO₂.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi six décembre deux mille vingt-trois.

Le président



La secrétaire adjointe